

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE CAYENNE**

SERVICE DES AFFAIRES FAMILIALES

**Requête au juge aux affaires familiales aux fins de délivrance d'une
ORDONNANCE DE PROTECTION DU CONJOINT VICTIME DE VIOLENCES**

(Articles 515-9 et suivants du code civil et articles 1136-3 et suivants du code de procédure civile)

-accueil les lundi, mardi et vendredi de 9 heures à 12 heures

-accueil le jeudi matin de 10 heures à 12 heures

15 avenue du Général DE GAULLE - 97300 CAYENNE

Vous subissez des violences conjugales (physiques, psychologiques ou sexuelles) au sein de votre couple ou de la part de votre ancien conjoint, concubin ou partenaire d'un pacte civil de solidarité, qui mettent en danger vous, et/ou vos enfants. Vous êtes menacé(e) d'un mariage forcé. Vous souhaitez obtenir des mesures de protection.

DEMANDEUR (vous) :

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____ Votre nationalité : _____

Votre adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Si vous ne souhaitez pas communiquer votre adresse au défendeur, cochez la case correspondante 1° du paragraphe V ("Demande vous concernant") se trouvant page 4.

Adresse courriel : _____ @ _____

Téléphone : _____

DÉFENDEUR (votre actuel ou ancien conjoint/concubin/partenaire de PACS):

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Adresse courriel : _____ @ _____

Téléphone : _____

VOTRE SITUATION :

(Cocher la(les) case(s) utile(s))

Vous êtes ou vous étiez :

- marié(e)s divorcé(s) en concubinage pacsé(e)s séparé(e)s
 menacé(e) d'un mariage forcé

Vous habitez :

- ensemble
 séparément

Vous avez des enfants:

- oui
 non

ENFANTS(S) CONCERNÉS PAR LA DEMANDE (si vous avez des enfants)

Noms et Prénom de(s) enfant(s)	Date et lieu de naissance	L'enfant habite chez le père/ la mère/ ailleurs?

RAISONS DE VOTRE DEMANDE :

Exposez les violences subies qui vous mettent en danger vous et/ou vos enfants (violences, harcèlement, menaces, insultes, etc.) et énumérez les éléments de preuve fondant votre demande (exemples : récépissé de plainte, déclaration de main-courantes, attestations, certificats médicaux, etc.):

VOS DEMANDES :

(Cocher la(les) case(s) utile(s))

I. CONCERNANT LE DÉFENDEUR :

-1- L'interdiction pour le défendeur de recevoir et rencontrer certaines personnes ou d'entrer en relation avec elles (y compris avec vous) : oui non

Précisez l'identité des personnes concernées, votre lien de parenté, et leur adresse (sauf si, s'agissant de votre propre adresse, vous demandez l'autorisation de la dissimuler : voir V. 1°) :

Si nécessaire, vous pouvez préciser ci-dessous les raisons : _____

-2- L'interdiction pour le défendeur de détenir ou porter une arme (avec, le cas échéant, l'obligation de les remettre à un service de police ou de gendarmerie) : oui non

Si nécessaire, vous pouvez préciser ci-dessous les raisons : _____

II. CONCERNANT LES ENFANTS :

1- L'autorité parentale :

Vous souhaitez que l'autorité parentale soit :

- exercée en commun par les deux parents
 exercée exclusivement par le père exercée exclusivement par la mère

Si nécessaire, vous pouvez préciser ci-dessous les raisons : _____

2- La résidence habituelle du ou des enfants :

Vous souhaitez qu'elle soit fixée :

- chez le père chez la mère de manière alternée

Si nécessaire, vous pouvez préciser ci-dessous les raisons : _____

3- Le droit de visite et d'hébergement :

Pour le droit de visite et d'hébergement, vous souhaitez :

- La mise en place ou la modification d'un droit de visite et d'hébergement au profit :
 du père de la mère

selon des modalités :

- classiques (un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires)
 à distance : si vous même et l'autre parent vivez dans des départements différents
 uniquement un droit de visite à la journée
 dans un lieu neutre chez un tiers: préciser _____

- La suppression du droit de visite et d'hébergement existant au profit du père de la mère

Si nécessaire, vous pouvez préciser ci-dessous les raisons : _____

4- La contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants (pension alimentaire): Vous demandez:

- la fixation d'une contribution à l'entretien de(s) enfant(s) : à la charge du père de la mère
⇒ d'un montant de _____ € par mois et par enfant (soit _____ € au total)

-5- Une demande d'interdiction de sortie du territoire du ou des enfants sans autorisation conjointe des parents Oui Non

Si nécessaire, vous pouvez préciser ci-dessous les raisons : _____

III. CONCERNANT LE LOGEMENT :

1- La résidence séparée des époux en précisant lequel des deux continuera à résider dans le domicile conjugal, avec l'indication des modalités de prise en charge des frais afférents à ce logement :

2- L'attribution de la jouissance du logement familial au partenaire du PACS ou au/à la concubin(e) victime, avec l'indication des modalités de prise en charge des frais du logement :

Si nécessaire, vous pouvez préciser ci-dessous les raisons : _____

IV. CONCERNANT LES OBLIGATIONS FINANCIÈRES :

1- La contribution aux charges du mariage pour les couples mariés - Montant: _____

2- L'aide matérielle pour les partenaires de PACS - Montant : _____

Si nécessaire, vous pouvez préciser ci-dessous les raisons : _____

V. DEMANDES VOUS CONCERNANT :

1- L'autorisation de dissimuler votre domicile ou votre résidence, et d'élire domicile :

chez l'avocat qui vous assiste ou vous représente.

Précisez le nom et les coordonnées de l'avocat : _____

auprès du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Cayenne

2- L'admission provisoire à l'aide juridictionnelle

3- En cas de menace de mariage forcé : Si vous le souhaitez, le juge aux affaires familiales peut ordonner à votre égard **une interdiction temporaire de sortie du territoire** conformément à l'article 515-13 du code civil

VOTRE SITUATION :

Veuillez remplir ce tableau pour exposer votre situation financière

Ressources	Charges
Profession : Salaire :	Loyer : Crédits immobiliers:
Allocation familiales RSA :	Autres crédits :
Autres :	Autres :

Fait le _____ à _____

Signature du demandeur :

PIÈCES À FOURNIR *

Documents que vous devez **obligatoirement** verser avec votre requête :

1) 1 copie et l'original de la présente requête complétée, datée et signée.

Pièces à fournir en 1 exemplaire:

2) copie intégrale de votre acte de naissance

3) tous les documents attestant des faits de violences que vous exposez (par exemple main courante, plainte, copie de procédure de police ou de gendarmerie, attestations sur l'honneur de témoins, certificats médicaux...)

4) les pièces justificatives de vos ressources et charges (notamment le dernier avis d'imposition ou de non imposition, la dernière déclaration de revenus, vos 3 derniers bulletins de salaire + bulletin de salaire du mois décembre précédant la requête, attestation POLE EMPLOI, CAF datés de moins de 3 mois, justificatif de loyer, justificatifs des crédits...)

Le cas échéant:

5) copies intégrales de l'acte de naissance de chacun de vos enfants daté de moins de 3 mois,

6) copie intégrale de votre acte de mariage, ou de votre contrat de PACS ou de dissolution de votre PACS,

7) copie de toute décision de justice précédemment rendue vous concernant, concernant votre mariage ou la situation de vos enfants émise par le Juge des enfants, le Juge des affaires familiales ou toute autre juridiction,

8) le document signé et daté (joint en annexe de cette requête) attestant de votre consentement à la transmission, par voie électronique des avis adressés par le greffe du tribunal.

*** Les documents produits en langue étrangère, doivent obligatoirement avoir été traduits en français par un traducteur assermenté**

Avertissement : Vous devez vous présenter en personne à l'audience du Juge qui vous adressera au préalable une convocation écrite ou électronique à l'adresse que vous avez indiqué sur votre requête.

Cependant, si vous souhaitez être assisté(e) d'un avocat et si vos ressources sont insuffisantes, vous pouvez solliciter le bénéfice de l'aide juridictionnelle en vous adressant au bureau d'aide juridictionnelle du Tribunal de Grande Instance.

Vous pouvez vous présenter seul(e) à l'audience du juge : l'assistance d'un avocat n'est pas obligatoire. En cas de changement d'adresse, après le dépôt de votre requête, vous devez envoyer votre nouvelle adresse au Tribunal sinon votre demande peut être définitivement rejetée.

**VOTRE CONSENTEMENT CONCERNANT LA TRANSMISSION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
DES AVIS ADRESSÉS PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL**

J'accepte que les avis utiles à la présente procédure me soient adressés par le greffe de la juridiction au moyen d'un courrier électronique à l'adresse suivante :

① _____ @ _____

② _____ @ _____

(Si requête conjointe)

Je suis informé que mon consentement **peut être révoqué à tout moment** par déclaration orale au greffe du service des affaires familiales ou par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au même service.

J'ai bien noté qu'en cas de demande de révocation par lettre recommandée avec accusé de réception, ma révocation prendra effet à compter de la réception du courrier par le greffe.

J'ai bien noté que je dois signaler au service saisi de mon affaire tout changement d'adresse de messagerie. J'ai bien noté que je dois signaler au même service toute circonstance ne me permettant pas de consulter ma boîte mail de manière durable. Dans ce cas, je sais qu'il m'est recommandé de révoquer mon consentement.

*Article 748-8 du CPC : Par dérogation aux dispositions du présent titre, lorsqu'il est prévu qu'un avis est adressé par le greffe à une partie par tous moyens, il peut lui être envoyé au moyen d'un courrier électronique ou d'un message écrit, transmis, selon le cas, à l'adresse électronique ou au numéro de téléphone qu'elle a préalablement déclaré à cette fin à la juridiction. Cette déclaration préalable mentionne le consentement de cette partie à l'utilisation de la voie électronique ou du message écrit transmis au numéro de téléphone, pour les avis du greffe transmis dans l'instance en cours, à charge pour elle de signaler toute modification de son adresse électronique ou de son numéro de téléphone. Ce consentement peut être révoqué à tout moment.**

* En cas de demande de révocation, vous pouvez télécharger et imprimer le formulaire de « Consentement à la transmission par voie électronique des avis du greffe » sur <http://www.justice.fr> (recherche par mots-clés) ou retirer ce formulaire au greffe de la juridiction que vous avez saisie. Ce formulaire, rempli par vos soins, pourra être déposé au greffe ou adressé au greffe par lettre recommandée avec accusé de réception.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

① Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

② Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts. (En cas de requête conjointe)

Fait le _____ à _____

Signature du ou des demandeur(s) :